

Séance du 27 avril 2026 - ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-27/09

Objet : Modification des limites des portes d'agglomération sur la Route Départementale n° 8

La présente annexe a pour objet de définir précisément les nouvelles limites d'agglomération de la commune de Renaison sur la route départementale n° 8, conformément à la délibération du Conseil municipal.

1. Signalisation

Les panneaux réglementaires seront implantés conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière :

- Panneaux EB10 (entrée d'agglomération)
- Panneaux EB20 (sortie d'agglomération)

Leur implantation correspond aux points définis ci-dessus.

2. Représentation graphique

Le plan ci-joint fait apparaître :

- Le plan de situation de la RD 8
- Les anciennes limites d'agglomération
- Les nouvelles limites d'agglomération
- Les emplacements des panneaux d'entrée et de sortie

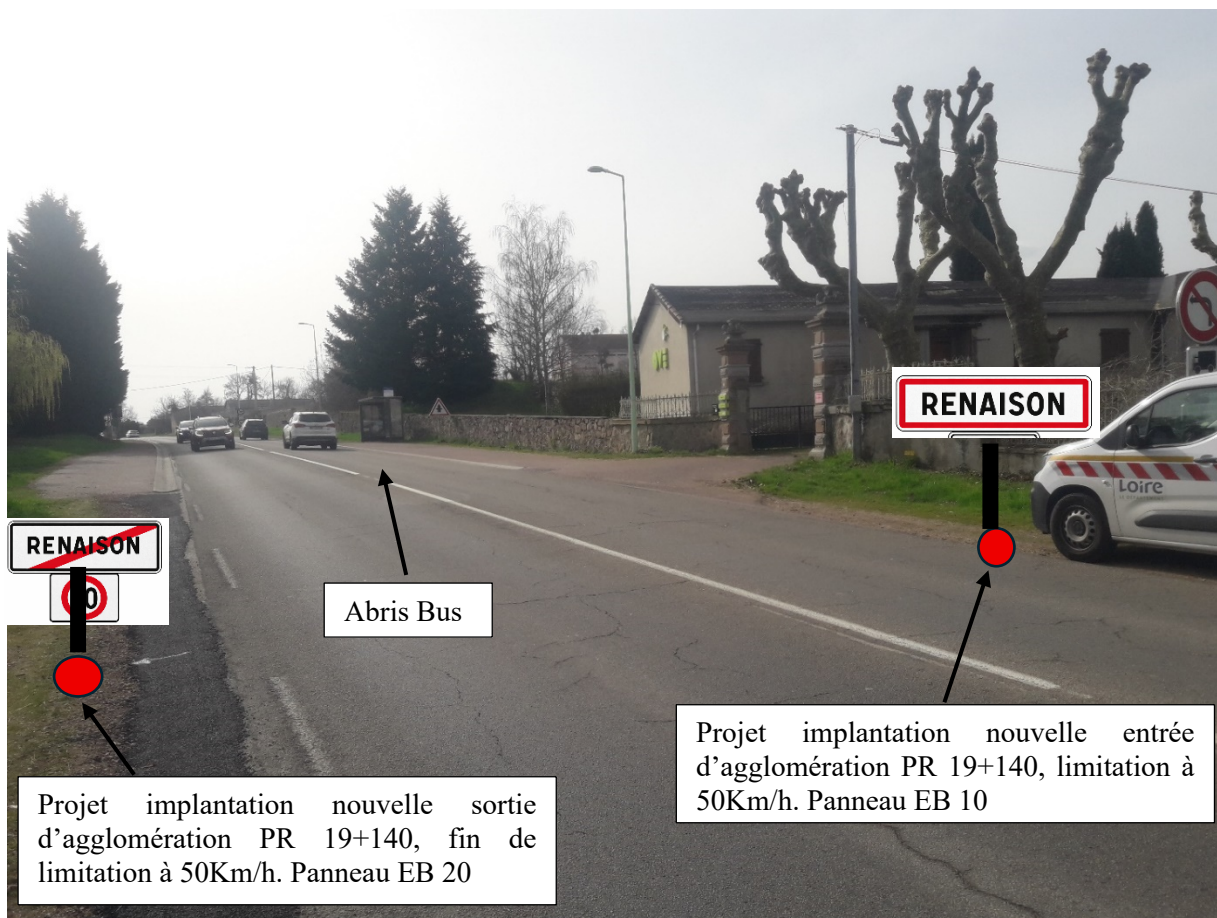
D8 : Direction St Haon entrée et sortie d'agglomération actuel



D8 : Plan de situation vers Renaison



D8 : Direction St Haon projet nouvelle entrée et sortie d'agglomération
(Déplacement des portes entrée et sortie d'agglomération d'environ 100 mètres)



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal N°2026-04-27/09 en date du 27 avril 2026 intitulée « Modification des limites des portes d'agglomération sur la Route Départementale n° 8 »

Le Secrétaire de Séance,
Yonan GOUTAUDIER

Renaison, le 28 avril 2026
Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201824-20260427-2026-04-27-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE